

**CRITERES DE PROMOTION POUR LES TABLEAUX D'AVANCEMENT
AU TITRE DE 2017**

I INFENES CS

			Justificatifs à fournir
Parcours professionnel	Ancienneté générale de service (tous services de stagiaires, titulaires et non- titulaires validés) 1 point / an dans la limite de 40 ans	40 points maximum	/
	Ancienneté dans le grade de classe normale au sein de l'EN 1 point / an dans la limite de 40 ans	40 points maximum	/
Avis du supérieur hiérarchique	Très favorable	45 points	Dossier candidature
	Favorable	35 points	
	Défavorable	0 point	
* Exercice de missions particulières (maître d'apprentissage, tutorat de fonctionnaires stagiaires, membre de jury de concours de recrutement de fonctionnaires, formateurs DAFPEN, CAFA, EPLE) à l'initiative de l'administration dans les 5 dernières années Ces points ne sont pas cumulables		5 points	Convocation, lettre de mission, charte émanant du service académique gestionnaire

Attention :

- * - **joindre obligatoirement les justificatifs** : la liste précisée ci-dessus est exhaustive. Aucune relance ne sera effectuée par les services; ainsi, si un justificatif n'est pas fourni, les points ne pourront être comptabilisés.

Ces critères ont été élaborés après échanges avec les représentants des personnels lors d'un groupe de travail en janvier 2017. Ils sont établis à titre indicatif.

En effet, les critères de tout tableau d'avancement doivent refléter la prise en compte de la valeur professionnelle de l'agent et la reconnaissance des acquis de l'expérience.

Un avis défavorable, accompagné d'un rapport circonstancié, ne permet pas la promotion.

A nombre de points égal, seront pris en compte par ordre de priorité:

- l'ancienneté générale des services (AGS)
- l'avis hiérarchique
- l'âge de l'agent

II INFENES HC

			Justificatifs à fournir
Parcours professionnel	Ancienneté générale de service (tous services de stagiaires, titulaires et non- titulaires <u>validés</u>) 1 point / an dans la limite de 40 ans	40 points maximum	/
	Ancienneté dans le grade de classe supérieure au sein de l'EN 1 point / an dans la limite de 40 ans	40 points maximum	/
Avis du supérieur hiérarchique	Très favorable	45 points	Dossier candidature
	Favorable	35 points	
	Défavorable	0 point	
INFENES détenant le grade de classe supérieure au 31 mai 2012		20 points	/
* Exercice de missions particulières (maître d'apprentissage, tutorat de fonctionnaires stagiaires, membre de jury de concours de recrutement de fonctionnaires, formateurs DAFPEN, CAFA, EPLE) à l'initiative de l'administration dans les 5 dernières années		5 points	Convocation, lettre de mission, charte émanant du service académique gestionnaire
Ces points ne sont pas cumulables			

Attention :

- * - **joindre obligatoirement les justificatifs** : la liste précisée ci-dessus est exhaustive. Aucune relance ne sera effectuée par les services; ainsi, si un justificatif n'est pas fourni, les points ne pourront être comptabilisés.

Ces critères ont été élaborés après échanges avec les représentants des personnels lors d'un groupe de travail en janvier 2017. Ils sont établis à titre indicatif.

En effet, les critères de tout tableau d'avancement doivent refléter la prise en compte de la valeur professionnelle de l'agent et la reconnaissance des acquis de l'expérience.

Un avis défavorable, accompagné d'un rapport circonstancié, ne permet pas la promotion.

A nombre de points égal, seront pris en compte par ordre de priorité:

- l'ancienneté générale des services (AGS)
- l'avis hiérarchique
- l'âge de l'agent

III **ASSPAE**

			Justificatifs à fournir
Parcours professionnel	Ancienneté générale de service (tous services de stagiaires, titulaires et non- titulaires <u>validés</u>) 1 point / an dans la limite de 40 ans	40 points maximum	/
Avis du supérieur hiérarchique	Très favorable	45 points	Dossier candidature
	Favorable	35 points	
	Défavorable	0 point	
* Exercice de missions particulières (maître d'apprentissage, tutorat de fonctionnaires stagiaires, membre de jury de concours de recrutement de fonctionnaires, formateurs DAFPEN, CAFA, EPLE) à l'initiative de l'administration dans les 5 dernières années Ces points ne sont pas cumulables		5 points	Convocation, lettre de mission, charte émanant du service académique gestionnaire

Attention :

- * - **joindre obligatoirement les justificatifs** : la liste précisée ci-dessus est exhaustive. Aucune relance ne sera effectuée par les services; ainsi, si un justificatif n'est pas fourni, les points ne pourront être comptabilisés.

Ces critères ont été élaborés après échanges avec les représentants des personnels lors d'un groupe de travail en janvier 2017. Ils sont établis à titre indicatif.

En effet, les critères de tout tableau d'avancement doivent refléter la prise en compte de la valeur professionnelle de l'agent et la reconnaissance des acquis de l'expérience.

Un avis défavorable, accompagné d'un rapport circonstancié, ne permet pas la promotion.

A nombre de points égal, seront pris en compte par ordre de priorité:

- l'ancienneté générale des services (AGS)
- l'avis hiérarchique
- l'âge de l'agent